



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 18 octobre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 08 octobre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Isabelle Jeanne, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Nicole Ottavy à Stéphane Sbraggia, Annie Sichi à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Jean-Pierre Aresu, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Camille Bernard à Simone Guerrini, Jean-Pierre Sollacaro à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Isabelle Falchi à Jean-François Luccioni, Paul Mancini à Pierre Pugliesi, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau

**Etaient absents :**

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Marine Ponzevera, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211018-2021\_258-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2021

Affichage : 21/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 18 octobre 2021**

**Délibération N° 2021/258**

**Décision modificative 1 de l'exercice 2021 Régie avec  
autonomie financière du port de plaisance Charles Ornano**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°1 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance Charles-Ornano pour l'année 2021 qui, prévoit en section de fonctionnement et d'investissement, des réajustements de crédit.

Ce projet de décision modificative se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	209 000 €
- En recettes et en dépenses d'investissement	40 000 €
<b>Total de la DM1 2021</b>	<b>249 000 €</b>

**A - La section de fonctionnement**

**↳ En dépenses**

↳ Chapitre 011 : Charges à caractère général : 154 000 €

Ces dépenses de fonctionnement comptabilisent une somme de 25 000 € dédiée aux dépenses d'énergie, 5 000 € d'honoraires pour une procédure en cours, 100 000 € pour des prestations réalisées par la Ville, ainsi que 24 000 € de réajustements sur divers autres postes.

↳ Chapitre 065 : Charges de gestion courante : 15 000 €

Ces dépenses de fonctionnement enregistrent une somme de 15 000 € dédiée à des créances en non valeur.

↳ Chapitre 023 : Virement vers la section d'investissement : 40 000 €

**↳ En recettes**

↳ Chapitre 70 : Redevances amarrage et activités annexes : 209 000 €

Ces recettes de fonctionnement enregistrent une somme de 180 000 € dédiée aux redevances de passage et 29 000 € aux recettes attendues sur le stationnement de surface.

**B - La section d'investissement**

**↳ En dépenses**

↳ Chapitre 21 : matériel et outillage : 40 000 €.

Ces dépenses d'investissement pour 40 000 € sont destinées à l'acquisition d'illuminations de Noël.

**↳ En recettes**

Le financement de la section est assuré par le virement provenant de la section de fonctionnement pour 40 000 €.

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué**  
**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget de la régie avec autonomie financière du port de plaisance ;  
Vu la délibération 2021-029 du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2021 portant sur le débat d'orientation budgétaire,  
Vu la délibération 2021-061 du conseil municipal du 8 mars 2021 portant sur l'adoption du budget primitif 2021 budget annexe port de plaisance,  
Vu la délibération 2021-132 du conseil municipal du 5 juillet 2021 portant sur budget supplémentaire 2021 de la régie du port de plaisance Charles Ornano,  
Vu la maquette financière et le rapport présentés par le Premier adjoint, délégué au Port,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 octobre 2021,  
Considérant que la décision modificative est équilibrée en fonctionnement et en investissement et qu'elle concerne des réajustements de crédits nécessaires au bon fonctionnement du port de plaisance jusqu'à la fin de l'année,

**APPROUVE**

La décision modificative n°1 de l'exercice 2021 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance.

**VOTE**

**Par 38 voix pour, 1 abstention(s).**

**Abstention(s) : Danielle Antonini**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Laurent MARCANGELI**

